

ECOLE INCLUSIVE EST-OUEST INFORMATION ET ORIENTATION

Évry-Courcouronnes, le 16 janvier 2025

Adresse :
DSDEN de l'Essonne – Inspection Ecole Inclusive
Boulevard de France – Georges Pompidou
91012 Evry-Courcouronnes

Inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Essonne

Réf. : 2025 - Ecole Inclusive – 3

Diffusion :
Pour attribution : A Pour Information : I

Circonscriptions		Divisions et Services de la DSDEN
ARPAJON		DARH
ATHIS-MONS		SAB
BRETIGNY		DIPER
BRUNOY	I	DIPE
CORBEIL		DOS
DRAVEIL		SECRETARIAT GÉNÉRAL
DOURDAN		CABINET
ÉTAMPES		CAEE
ÉVRY		CHARGÉS DE MISSION
ÉVRY 2		EMIP
GRIGNY	I	PÔLE MEDICO-SOCIAL
LA FERTÉ-ALAIS	A	Lycées Publics
LES ULIS	A	Collèges Publics
LISSES		Écoles Publics
MASSY	A	Lycées Privés
MONTGERON	A	Collèges Privés
MORANGIS		Écoles Privées
ORSAY	A	EREA
PALaiseau		Représentants des personnels
RIS-ORANGIS		Représentants des parents d'élèves
SAVIGNY		Représentants des collectivités territoriales
STE-GENEVIEVE		Représentants des personnels
VIRY		Représentants des parents d'élèves
ECOLE INCLUSIVE EST		Représentants des collectivités territoriales
ECOLE INCLUSIVE OUEST	A	IEN IO
ESSONNE ECOLE INCLUSIVE	A	CIO
MATERNELLE	I	CASNAV

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 6 p.
Annexe 2 p.
Total 8 p.

à
Mesdames les proviseuses et Messieurs les proviseurs
de lycées professionnels
Mesdames les principales et Messieurs les principaux
de collèges
Madame la directrice et Monsieur le directeur
d'établissements régionaux d'enseignement adapté
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
adjoints(es) chargés(es) de SEGPA
Madame l'inspectrice et monsieur l'inspecteur de
l'éducation nationale de l'Information et de l'Orientation
Mesdames les directrices de CIO
Pour attribution

**Objet : PROCEDURE D'ORIENTATION EN EREA – 1ERE ANNEE
DE CAP - RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2025**

Référence(s) :

- Circulaire 2017-076 du 24/04/2017.

POINTS CLES :

La commission traitera les dossiers de demande d'admission en formation professionnelle adaptée 1^{ère} année de CAP à :

- l'EREA Jean Isoard à Montgeron
- l'EREA Château du Lac à Ollainville

NOUVEAUTE : les familles doivent rentrer les vœux de formation EREA sur Affelnet

ANNEXES :

- Annexe 1 - Dossier de demande d'admission EREA 1^{ère} année de CAP - Essonne**
- Annexe 2 - Calendrier des opérations d'admission EREA 1^{ère} année de CAP - Essonne**

1. PUBLIC CONCERNE

L'orientation en EREA concerne les élèves qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite.

2/6

Elle concerne les élèves issus de 3^{ème} SEGPA, EREA, de 3^{ème} générale ou prépa-métier ainsi que ceux bénéficiant d'un dispositif ULIS ou UPE2A.

Le nombre de demandes d'admission pour l'EREA étant supérieur au nombre de places disponibles, il est vivement conseillé de formuler des vœux complémentaires dans Affelnet.

Les familles doivent impérativement formuler des vœux spécifiques sur AFFELNET pour chaque formation demandée en EREA

Exemple : vœux n°1 EREA MONTGERON – formation PSR

La commission d'admission examinera en priorité les vœux d'EREA formulés dans les 1^{ères} positions.

2. INTERNAT

Les EREA de Montgeron et d'Ollainville proposent un internat. Il convient de prendre contact avec ces derniers pour connaître les modalités afférentes et de bien le préciser dans l'annexe 1 – Dossier de demande d'admission EREA 1^{ère} année de CAP - Essonne.

Dans le cas d'une demande d'internat, une évaluation sociale doit **obligatoirement** être jointe au dossier.

Les places seront attribuées au cours d'une commission interne à l'EREA en fonction des places vacantes pour la rentrée 2025.

3. CONSTITUTION ET TRANSMISSION DU DOSSIER

3.1. Constitution du dossier

Pièces obligatoires :

- Annexe 1 - Dossier de demande d'admission EREA 1^{ère} année de CAP – Essonne ;
- LSU de la classe en cours et/ou derniers bulletins scolaires ;
- Dossier Parcours Avenir ;
- Compte-rendu de stage(s) dont une évaluation ;
- Pour les élèves issus de SEGPA/EREA : projet individualisé de formation et d'orientation ;
- Pour les élèves avec un PPS : GEVASCO ;
- Pour les Elèves Allophones Nouvellement Arrivés : suivi pédagogique de l'élève, extrait de l'application EANA2;
- Pour toute demande d'internat : Evaluation sociale.

3/6

Pièces facultatives sous pli confidentiel :

- Evaluation sociale (obligatoire si demande d'internat) ;
- Evaluation psychométrique ;
- Evaluation médicale.

3.2. Transmission du dossier

3.2.1. Libellé des pièces du dossier

Chaque dossier doit **impérativement** être libellé de la façon suivante pour un dossier combiné en un seul PDF :

DUPONT.Laurie-Nom collège-ville collège.dossier.pdf

Les pièces facultatives pourront être déposée sur le même lien NUAGE et doivent être libellées de la manière suivante :

DUPONT.Laurie- Evaluation sociale

DUPONT.Laurie- Evaluation psychométrique

DUPONT.Laurie- Evaluation médicale

3.2.2 Dépôt du dossier

Les dossiers devront être envoyés uniquement de manière numérique sur l'application NUAGE :

Lien Nuage de dépôt des dossiers de demande d'EREA Lycée - 1ere année CAP

4/6

au plus tard pour le Mardi 08 avril 2025 délai de rigueur

Pour tout dossier incomplet, un supplément d'information sera demandé si les délais impartis à son traitement le permettent.
Les dossiers hors délai ne seront pas étudiés par la commission.

4. ETUDE DU DOSSIER

4.1. La commission d'orientation

La commission d'orientation étudiera les dossiers de demande d'orientation en EREA et prononcera un avis favorable ou défavorable pour chacun des dossiers.

Les membres de la commission d'orientation sont :

- L'IA, DASEN ou son représentant ;
- L'EN ASH de l'Ecole inclusive Secteur Est ;
- L'EN IO ;
- 1 directrice de CIO ;
- 2 chefs d'établissements régionaux d'enseignement adapté de l'Essonne ;
- 2 directrices adjointes ou directeurs adjoints chargés de SEGPA ;
- 1 assistante sociale, conseillère technique départementale ;
- 1 médecin, conseillère technique santé ;
- 3 représentants de parents d'élèves.

Seront également présents lors de la commission :

- La cheffe de division de la DIPE ;
- 1 chargée de mission CDOEASD;
- 1 chargée de mission ASH.
- Un représentant de la MDPH

4.2. La commission d'affectation

La commission d'affectation étudiera les dossiers ayant reçu un avis favorable et proposera :

- **Une affectation** en liste principale qui vaudra admission ;
- **Une affectation** en liste supplémentaire qui vaudra admission en attente de place disponible.

5/6

Les élèves actuellement scolarisés en 3^{ème} SEGPA et EREA se verront attribuer prioritairement une proposition d'affectation.

Les membres de la commission d'affectation sont :

- L' IEN Ecole inclusive Secteur Est ;
- L' IEN IO ;
- 2 chefs d'établissements régionaux d'enseignement adapté ;
- 1 chargé de mission CDOEASD.

5. NOTIFICATION DES DECISIONS D'ORIENTATION ET D'AFFECTION

5.1. Communication de la décision d'orientation

La décision d'orientation est prononcée par Madame la Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne à l'issue de la tenue de la commission d'orientation qui se déroulera **mi mai 2025**.

Cette décision d'orientation sera communiquée, par la chargée de mission CDOEASD, par voie postale **fin mai 2025** :

- Aux représentants légaux,
- A l'établissement actuellement fréquenté par l'élève,
- A l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté d'accueil (EREA Montgeron ou EREA Ollainville).

5.2. Communication de la décision d'affectation

Dans le cas d'une affectation en liste principale, un coupon réponse d'affectation accompagnera la notification d'orientation.

Ce coupon réponse d'affectation devra **impérativement** être retourné par les représentants légaux à l'établissement fréquenté par l'élève :

Au plus tard le mardi 27 mai 2025 de rigueur

6/6

L'établissement transmettra ensuite, **par voie numérique, la décision des représentants légaux** mentionnée sur le coupon réponse, à l'adresse suivante :

Au plus tard le 28 mai 2025 à 12h00 délai de rigueur

L'absence de réponse des représentants légaux dans les délais impartis équivaut à un refus d'affectation de l'élève dans l'établissement. Dans ce cas, nous attirons votre attention sur le risque de ne pas obtenir d'autre affectation pour l'élève.

6. INSCRIPTION A L'EREA

Dès réception de la notification d'affectation en liste principale, le dossier d'inscription pourra être retiré dans l'établissement d'affectation (EREA Montgeron ou Ollainville) afin de procéder à l'inscription de l'élève.

A défaut d'inscription, **à la date du 04 juillet 2025**, la place laissée vacante sera proposée par l'EREA à un élève placé en liste supplémentaire.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Essonne



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

Annexe 2

--	--	--

Calendrier des opérations d'admission

EREA – 1ère année de CAP

Rentrée scolaire 2025

Nature des opérations	Dates
Retour des dossiers de demande d'orientation à la CDOEASD	Délai de rigueur Mardi 08 avril 2025
Envoi de la décision de la commission d'orientation et du coupon d'affectation : <ul style="list-style-type: none">- Aux représentants légaux,- Copie à l'établissements actuellement fréquenté par l'élève,- Copie à l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté, d'accueil (EREA Montgeron et EREA Ollainville).	Fin mai 2025
En cas d'affectation en liste principale Retour du coupon réponse d'affectation par les représentants légaux, à l'établissement actuellement fréquenté par l'élève	Délai de rigueur Mardi 27 mai 2025
Transmission de la décision des représentants légaux par l'établissement fréquenté par l'élève à la CDO, par voie numérique exclusivement :	Délai de rigueur Mercredi 28 mai 2025 à 12h00

Passage en
commission médicale
demandé :

Oui Non

Annexe 1

NOM, Prénom de l'élève : _____ Date de naissance : _____

Sexe : Masculin Féminin

Responsable légal : M. Mme.

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone domicile : _____ Portable : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

ETABLISSEMENT ACTUELLEMENT FREQUENTE

Nom de l'établissement : _____ Classe ou dispositif (préciser générale, Ulis, Segpa ou autre) : _____

Adresse : _____ N° RNE : _____

SCOLARITE ANTERIEURE		
Année	Classe	Etablissement
2024/2025		
2023/2024		
2022/2023		

FORMATION PROFESSIONNELLE en EREA Attention, ces vœux sont aussi à formuler sur Affelnet
(voir liste des établissements et formations en page 2)

	Etablissement	Formation	Internat *	Avis du Chef d'établissement ou du directeur adjoint chargé de SEGPA :
Vœu 1			<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Favorable <input type="radio"/> Assez favorable <input type="radio"/> Réservé <input type="radio"/>
Vœu 2			<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Favorable <input type="radio"/> Assez favorable <input type="radio"/> Réservé <input type="radio"/>
Vœu 3			<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Favorable <input type="radio"/> Assez favorable <input type="radio"/> Réservé <input type="radio"/>

Projet professionnel de l'élève : _____

Date : _____ Signature du ou des responsable(s) légal (aux) : _____

* si demande d'internat, joindre une évaluation sociale.

Page réservée à l'administration

Avis circonstancié de l'équipe pédagogique (à compléter par l'établissement d'origine) :

DOCUMENTS A FOURNIR AU DOSSIER

Pièces obligatoires :

- Présente Annexe 1 ;
- LSU de la classe en cours et/ou derniers bulletins scolaires ;
- Dossier Parcours avenir ;
- Compte-rendu de stage(s) ;
- Pour les élèves de SEGPA / EREA : projet individualisé de formation et d'orientation
- Pour les élèves avec un PPS : GEVASCO ;
- Pour les Élèves Allophones Nouvellement Arrivés : évaluation de la cellule d'accueil.
- Pour toute demande d'internat : évaluation sociale.

Pièces facultatives (sous pli confidentiel) :

- Evaluation sociale (obligatoire si demande d'internat),
- Evaluation psychométrique,
- Evaluation médicale.

LISTE DES FORMATIONS PROPOSEES EN EREA (possibilité d'internat)

EREA Château du Lac – 2 rue de la Roche – 91340 OLLAINVILLE (tél :01 60 83 23 63)

- CAPA Jardinier paysagiste
- CAP Maintenance des Matériels Espaces Verts
- CAP Métallerie
- CAP Menuisier, fabricant de menuiserie, de mobilier et agencement
- CAP Maçon

EREA J. Isoard – 4 rue Raymond Paumier – 91230 MONTGERON (tél : 01 69 52 99 99)

- CAP Production Service en Restaurations
- CAP Agent Accompagnant au Grand Age (AAGA)
- CAP Electricien
- CAP Equipier Polyvalent du Commerce

Date :

Signature et cachet du Chef d'établissement ou de son représentant :

Date limite d'arrivée du dossier à la Commission le **Mardi 8 avril 2025** à l'adresse suivante :

Lien Nuage de dépôt des dossiers de demande d'EREA Lycée - 1ere année CAP